



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 11 février 2020 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020

3.1 Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2020 18 h 30

3.2 Adoption du procès-verbal du 16 janvier 2020 19 h 21

4. Correspondances

4.1 Lettre de démission de la conseillère au siège # 4

4.2 Remerciement Jeunesse en Santé

5. Affaires découlant

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux Michel Sylvain, maire, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante.

6. Affaires nouvelles

6.1 Programme d'aide à la voirie locale (résolution)

6.2 Subvention 2020 - Politique de subvention aux associations (résolution)

6.3 Augmentation des salaires 2020 des élus selon l'IPC (résolution)

6.4 IPC et Augmentations salariales 2020 des employés (résolution)

6.5 Avis de motion 2-20 Code d'éthique et déontologie des élus municipaux

6.6 Témoignage de sympathies - Décès de M. Hervé Tremblay (résolution)

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de janvier 2020 (résolution)

8. Permis de construction

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers et du maire

11. Clôture de l'assemblée

12. Levée de l'assemblée



N° de résolution
2020-02-01

2020-02-02

2020-02-03

2020-02-04

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 5 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

3.1 L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

3.2 L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

4. Correspondances

4.1 L'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* dit qu'un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant à la secrétaire-trésorière de la Municipalité un écrit en ce sens signé par lui, ce que Madame Marie-Élizabeth Courtemanche conseillère au siège no 4 a fait. Son mandat a pris fin en date du 3 février 2020. En tant que secrétaire-trésorière de la Municipalité j'ai déposé cet écrit au conseil à la première séance qui a suivi sa réception. J'ai pris soin d'aviser le conseil que le poste au siège no 4 était vacant à la première séance qui a suivi sa démission.

4.2 Le comité organisateur de Jeunesse en Santé tient à nous remercier très sincèrement pour notre contribution financière lors de la onzième édition de leur tournoi de curling. Les partenaires, commanditaires et joueurs de curling expérimentés ou non, sont le gage du succès de cette activité de financement. Par notre appui, nous faisons partie de ce grand succès.

5. Affaires découlant

Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour.

Tous les élus ont déposé dans la présente séance la déclaration des intérêts pécuniaires, soit Michel Sylvain, maire, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers François Baugée, François Descarreaux, Guy Laplante et Claude Hénault.

6. Affaires nouvelles



N° de résolution
ou annotation

2020-02-06

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet-Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil de la Municipalité de La Bostonnais approuve les dépenses d'un montant de 27 500 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

6.2 Subventions 2020 - Politique de subvention aux associations pour l'entretien de chemin privé.

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle politique de subvention aux associations pour l'entretien de leurs chemins privés résolution no. 2018-12-04 a été adoptée le 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'exercice financier 2020, le conseil a prévu des subventions à des associations pour l'entretien des chemins privés; et

CONSIDÉRANT QUE les associations du Lac à l'Ours et du Lac Brochet ont rempli les critères pour recevoir cette subvention.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la directrice générale de la Municipalité, Mme Michelle Cantin, soit autorisée à verser un montant de 1 374.99 \$ à l'Association du Lac à l'Ours et un montant de 3 247.87 \$ à l'Association du Lac Brochet conformément à la politique de subvention aux associations pour l'entretien des chemins privés.



N° de résolution
ou annotation

2020-02-08

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.3 **Augmentation des salaires 2020 des élus municipaux selon l'IPC.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2020 de la Municipalité lors de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans les prévisions budgétaires pour l'année 2020, des augmentations de salaire représentant la hausse de 1.9 % du coût de la vie (IPC) ont été prévues pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement 2-15 concernant le traitement des élus municipaux stipule que le taux d'indexation accordé à la rémunération du maire et des conseillers doit être adopté par résolution pour chaque année fiscale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal approuve l'augmentation des salaires représentant la hausse de 1.9 % du coût de la vie (IPC), prévue dans le budget 2020, pour tous les élus de la Municipalité respectivement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020

6.4 **Augmentation salariale directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe et inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu des augmentations salariales dans son budget 2020 pour la directrice générale avec un salaire annuel de base de 45 500 \$ et une augmentation du taux horaire de 1 \$/heure pour la secrétaire-trésorière adjointe, l'inspecteur municipal et l'employé temporaire de voirie.

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'un salaire concurrentiel nous permet d'obtenir une certaine stabilité au sein de notre équipe municipale dans un monde où la pénurie de main d'œuvre est criante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est très satisfait de ses employés et désire les récompenser pour la qualité de leur travail et leurs accomplissements au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal approuve les augmentations salariales de 2020 plus l'IPC de 1.9 % pour la directrice générale dont le salaire annuel de base augmentera à 45 500 \$ plus l'IPC et une augmentation du taux horaire de 1 \$/heure plus l'IPC pour la secrétaire-trésorière adjointe, l'inspecteur municipal et l'employé temporaire



N° de résolution
ou annotation

2020-02-09

2020-02-10

de voirie. Ces augmentations salariales plus l'IPC de 1.9% sont rétroactives au 1^{er} janvier 2020.

6.5 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS**

Monsieur Claude Hénault, conseiller, donne AVIS DE MOTION, avec présentation du projet de règlement, qu'à une séance ultérieure, il sera présenté un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de La Bostonnais.

Acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Fait, donné et signé à La Bostonnais ce 11 février 2020.

6.6 **Témoignage de sympathies – Décès de M. Hervé Tremblay**

CONSIDÉRANT QUE le 5 janvier dernier est survenu le décès de monsieur Hervé Tremblay, père de M. Pierre-David Tremblay, maire de Ville de La Tuque et président de l'Agglomération de La Tuque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU unanimement.

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais, ainsi que la population s'unissent afin d'offrir leurs plus sincères condoléances au maire, à toute sa famille et à ses proches.

7. **Trésorerie**

7.1 **Adoption des dépenses mensuelles du mois de janvier 2020**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette



N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de janvier 2020, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 janvier 2020, 3 permis ont été délivrés pour une valeur de 2 750 \$ rapportant 61 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 50 et se termine à 20 h 03.

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 06.

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale